

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le second ministère Facta. — Nous touchons à un moment critique : l'indispensable réajustement. — M. Poincaré va-t-il déclencher la manœuvre diplomatique qu'il prépare minutieusement ? — La note de Lord Balfour sur les dettes interalliées. L'opinion l'accueille défavorablement. — Le Reich persiste dans son refus de payer la France. Quelques sanctions possibles.

Ainsi que nous l'avons dit, le président du Conseil italien, M. Facta, démissionnaire durant plusieurs jours, reste au pouvoir.
Celle solution de la crise n'en est pas une.
La leçon qui se dégage des événements qui se sont déroulés à Rome, c'est qu'aucun des héritiers présomptifs du pouvoir, devant les graves difficultés de l'heure, n'a eu le courage de les affronter : on préfère attendre des temps meilleurs.

Mais, peut-on se demander, quelle va être la position de M. Facta ? Reversé par une énorme majorité pourra-t-il gouverner ? N'est-il pas tiraillé entre les fascistes, les populistes et les socialistes ?
Il n'est pas impossible, il est même vraisemblable, que M. Facta ait dans sa poche le décret de dissolution du Parlement.

Effectuer de nouvelles élections : telle est, en effet, semble-t-il, l'unique moyen qui s'offre de dénouer l'anarchie politique qui règne depuis des mois en Italie.

Cet ultime moyen, même, sera-t-il efficace ?
Nous éprouvons quelques doutes à ce sujet.

Rappelons ce que nous avons indiqué déjà : à l'heure actuelle, l'Italie souffre d'une trop grande division des partis politiques.

C'est une conséquence générale de la guerre que, dans presque tous les pays, les cadres des partis d'avant-guerre ont éclaté : la discipline de groupes s'est volatilisée ; il n'y a plus que des fractions.

L'Italie, plus que d'autres pays, pâtit de cette désorganisation politique : nul n'a de programme à proposer. Les vieux programmes d'avant-guerre ne sont plus à jour ; ils sont abandonnés ; mais aucune initiative n'a tenté avec chance de les remplacer.

Bref, c'est le désarroi complet, total.

Voilà des mois et des mois que nous piétons sur place, ou, si vous préférez, que nous tournons sur nous-mêmes ; nul progrès n'a été réalisé dans le sens de la liquidation. La situation est telle à l'heure actuelle que cette incertitude, cette stagnation n'est plus possible. D'une façon quelconque, il faudra en sortir.

Mais si le problème ne supporte plus l'attente, de deux choses l'une : ou bien, il recevra une solution réfléchie, ou bien, il se résoudra mécaniquement à notre désavantage.

D'un côté, l'Allemagne est défaillante et étale cyniquement sa défection.

De l'autre, la France ne peut plus faire face à ses obligations.
Bref, ou bien nous agirons, nous manœuvrerons ; ou bien nous serons agis, nous serons manœuvrés.

Il y a huit jours, M. Poincaré déclarait : « De gré ou de force, l'Allemagne paiera ».

Il est malheureusement à craindre que la force devienne nécessaire.

Certes, on ne peut que regretter pareille perspective.

Le peuple français, idéaliste par excellence, répugne à l'emploi de la force.

Mais toute la question est de savoir s'il est maître ou non d'y recourir.

Les nations, comme les individus, doivent parfois, encore qu'à regret, invoquer le droit de légitime défense.

En 1914, c'est par légitime défense que tous les fils de France ont accouru aux frontières.

En 1922, si nous sommes contraints de recourir à des sanctions vis-à-vis du Reich, ce n'est pas par besoin de gloire ou par souci de vengeance, mais par légitime défense encore.

Pouvons-nous accepter, sans que la conscience se révolte, la perspective qui s'offre à nous : la faillite totale, alors que l'Allemagne ne cesse de prospérer malgré de fausses apparences ?
Non, mille fois non !

Depuis quatre ans la France a consenti des sacrifices incalculables. Aujourd'hui, si elle cédaient encore, elle resterait pour de longues, longues années dévastée et ruinée, et ce qui est non moins grave, sous la complète dépendance économique des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne.

Nous ne voulons à aucun prix de cette vassalité.

Il est possible que les dirigeants de Londres aient manœuvré pour nous conduire à cette triste condition.

Mais ils en seront pour leur peine. Bien plus, c'est l'Angleterre qui devra céder, au risque de voir bouleverser complètement sa tradition et tout son système économique.

Sinon, la France agira seule à l'égard de l'Allemagne, malgré la Grande-Bretagne.

✽

Nous ne tarderons pas à être fixés puisque la Conférence de Londres se réunit dans quelques heures.

Elle sera de courte durée, dit-on. Il est possible. Mais cela ne veut pas dire qu'elle sera dénuée d'importance ni de portée.

Tout dépend de l'attitude du président du Conseil français.

A de multiples symptômes, on peut présumer que M. Poincaré prépare, depuis sa venue au pouvoir, une manœuvre — dans le sens large du mot — sur le front diplomatique.

L'heure a-t-elle sonné de déclencher cette manœuvre ?
Réussira-t-elle ?

Un fait est certain : sa préparation fut excellente et, manifestement, organisée avec plus de minutie qu'aucune autre manœuvre antérieure.

Reste à savoir si toutes les conditions en ont été exactement mesurées. Quoi qu'il en soit, voici en quels termes, M. Romier, dans la *Journée Industrielle*, dégage le sens de cette manœuvre :

M. Poincaré va manœuvrer dans la ligne juridique de la lettre et de l'esprit du Traité de Versailles, ligne conforme aux tendances foncières, aux tendances invétérées de l'opinion française. Il va renouveler ce que tous ses prédécesseurs tentèrent d'abord, avec plus ou moins de flottement et des variantes de tempérament : la mise en pratique des stipulations de Versailles. S'il réussit à progresser dans cette ligne sans fléchissement, il aura gagné une étonnante partie. Si, au contraire, comme ses prédécesseurs, il est contraint, pour avancer, de faire de nouvelles concessions aux vues et aux intérêts anglais, sa présence à la tête du gouvernement n'aura plus de raison d'être.

Dans l'intérêt non seulement de la France, mais de la paix, pour le plus grand avantage de la restauration de l'Europe, nous devons souhaiter que M. Poincaré réussisse.

Mais sachons patienter : peut-être à ses yeux, le moment n'est-il pas encore venu de jouer sa partie.

✽

Deux faits viennent de compliquer la situation, au reste déjà singulièrement complexe : la note Balfour et le refus de l'Allemagne d'effectuer les paiements de compensation.

La note Balfour sur les dettes interalliées a suscité, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, une forte impression.

Les conséquences en peuvent être des plus sérieuses. D'un mot, la décision du cabinet anglais inaugure une politique diamétralement opposée à celle qui avait inspiré Gênes et la Haye.

A l'idéal de coopération et de reconstruction commune de ces deux conférences, on substitue une politique de chacun pour soi.

Ainsi, les dirigeants britanniques passent outre à la solidarité internationale, voire à la solidarité interalliée.

Cette mesure aura des répercussions financières et économiques considérables.

En attendant, l'opinion l'accueille peu favorablement.

Aux Etats-Unis, on estime qu'on a tout à perdre et rien à gagner à l'annulation générale préconisée. Le sénateur Mac Cumber traduit le sentiment unanime des Américains quand il déclare : « L'Angleterre doit payer, parce qu'elle peut payer ».

L'opinion française n'a pas été surprise. Pourtant, après avoir lu dans le préambule de la note que les dettes russes, allemandes et alliées vis-à-vis de la Grande-Bretagne étaient placées sur le même pied, elle s'est rendu compte que, par la suite, la note ne s'occupe plus de ce qui concerne la Russie et l'Allemagne. De telle sorte que la note britannique semble s'adresser avant tout à la France, l'inviter à payer sa dette, tout en se désintéressant de la créance française. De là, des inquiétudes marquées.

Quant à l'opinion britannique, elle semble nettement opposée, dans son ensemble, aux propositions de Lord Balfour.

Ainsi le *Daily Telegraph* rejette la responsabilité de la situation actuelle sur l'Allemagne, qui joue le rôle d'un débiteur malhonnête et ne tente rien, malgré sa prospérité, pour assainir ses finances. Le *Daily Telegraph* ajoute :

Il y a de l'argent en Allemagne pour tout, sauf pour les réparations, et l'approche de chaque échéance a été marquée par un nouveau flot de protestations et de demandes de répit.

De son côté, le *Times* écrit :

En tout temps, nous devons nous garder de courir le risque de semer le découragement et d'exciter les tendances dangereuses en France. Nous avons peut-être poussé la France à se montrer rigoureuse envers l'Allemagne et en même temps encouragé l'Allemagne à résister par l'offre quasi conditionnelle que nous avons faite pour renoncer à notre part de réparations.

Par contre, le *Daily Chronicle* ne peut contenir son habituelle animosité à l'égard de la France et déclare avec humeur :

Ce que la France peut faire c'est ruiner l'Allemagne, maintenir l'Europe dans l'inquiétude et l'agitation, accumuler des matériaux pour une future explosion. Ce qu'elle ne peut pas faire, c'est payer ses dettes par l'occupation de territoires allemands.

L'emprisonnement pour dettes (qui est la politique de la France avec l'Allemagne) peut être ou ne pas être une juste punition pour les péchés du débiteur ; mais il n'a jamais porté beaucoup d'argent au compte courant du créancier. Nous croyons que la France arrivera à voir cette vérité et à agir en se réglant sur elle.

Au total, hormis les hommes à la solde de Lloyd George, l'opinion accablée avec de sérieuses réserves la note de lord Balfour.

Tout cela n'éclaircit pas la situation à la veille de la Conférence de Londres !

✽

A un autre point de vue la situation s'est aggravée.

L'Allemagne persiste dans son refus d'effectuer, à la date indiquée, les paiements prévus de compensations.

Le cabinet de Berlin semble disposé, pour l'instant du moins, à ne tenir aucun compte de la mise en demeure adressée par M. Poincaré.

L'annonce même de sanctions éventuelles n'a pas empêché l'Allemagne de persister dans son attitude.

Il n'est pas douteux que le désaccord qui règne entre les Alliés au sujet desdits paiements de compensations n'a fait que fortifier le Reich dans sa résistance et qu'encourager ses espérances.

Bref, l'Angleterre est, en un sens, complice du refus allemand.

Les dirigeants de Londres inclinent, en effet, à prétendre que l'accord de juin 1921 sur les dettes privées nous lie les mains et que nous ne pouvons agir seuls.

Cette interprétation est inadmissible, comme inacceptable la demande allemande de réduction ou de moratorium.

M. Poincaré, en se basant sur un droit indiscutable, s'oppose formellement aux desseins germano-britanniques. Et d'ores et déjà tout un système de sanctions a été préparé.

Que peuvent être ces sanctions ?
Le gouvernement français ne tient pas naturellement à dévoiler par avance ses intentions. On a des raisons de supposer cependant que ces sanctions sont purement d'ordre économique. Il est question par exemple de la confiscation des biens des 80.000 Allemands demeurés en Alsace-Lorraine, de la saisie des propriétés des riches notables de la rive gauche du Rhin, de la prise d'une partie du capital des plus florissantes industries de Dusseldorf, Duisbourg et Ruhrort.

En un mot, il s'agira d'appliquer,

encore qu'avec une sensible atténuation, les procédés mêmes employés par l'Allemagne dans les pays occupés au cours des hostilités.

Ce sont des procédés pratiques et nous ne doutons pas qu'ils soient efficaces.

M. Poincaré nous paraît trop engagé pour revenir sur ses propres avertissements, sans un changement complet dans l'attitude allemande. L'heure des actes serait-elle venue ?
M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Le complot contre M. Poincaré

La gendarmerie arrêtait, ces jours derniers, dans la région de Quimper, un individu, nommé Ollier, âgé de 34 ans, évadé depuis quelque temps d'un pénitencier de l'ouest, en compagnie d'un co-détenu non encore retourné.

Conduit au Parquet de Quimper, Ollier fut placé sous mandat d'arrêt. Amené, le lendemain, devant le juge d'instruction, il fit cette singulière déclaration :

« Peu après notre évadation, mon camarade et moi, étant sans ressources, allâmes trouver des militants anarchistes qui nous procurèrent des vêtements et des subsides. Bientôt, ces militants nous demandèrent si nous, victimes de la société, serions disposés à participer à un attentat préparé contre le président du Conseil, Poincaré, attentat devant être exécuté à Paris. Cette proposition enthousiasma mon camarade qui, muni d'instructions précises et de recommandations, est déjà parti pour Paris, où il se trouve certainement encore.

« Je devais aller le retrouver et je lui avais promis de participer à l'attentat projeté. »

Les allemands d'Alsace-Lorraine ne seront pas expulsés

On mène grand bruit à Berlin autour d'un projet d'expulsion en masse des Allemands d'Alsace-Lorraine. Il n'y a, dans cette information, pas un mot de vrai.

A l'heure actuelle, on compte environ 300.000 Allemands dans les trois départements. Durant les trois dernières semaines, les autorités françaises ont tout juste expulsé 5 Allemands de Strasbourg sur les 20.000 qui s'y trouvent.

L'amitié franco-américaine

Le président Harding a envoyé à M. Whitehouse, chargé d'affaires des Etats-Unis d'Amérique, le télégramme suivant, à transmettre à la Good Will Delegation : « Veuillez transmettre aux membres de la Good Will Delegation mes vœux sincères que leur visite en France resserrera encore les liens d'amitié qui unissent déjà les peuples des Etats-Unis et de la France. Cette mission, élue par les citoyens américains pour porter au peuple de France l'expression de leurs sentiments de bonne volonté, fournit un éloquent témoignage de l'intérêt sympathique de l'Amérique pour le bien-être de la France. »

L'Empereur d'Annam s'en va

L'empereur d'Annam s'en va. Il nous quitte plus tôt que ne l'avait prévu le programme primitivement arrêté de son voyage. Il nous quitte un peu contre son gré. La température inclement de cet invraisemblable été a eu sur la santé du souverain, habitué de climats plus chauds, une fâcheuse répercussion. Il a beaucoup souffert du froid. Il a tenu à accomplir, malgré la pluie, un pèlerinage aux terres sacrées de Verdun, mais il a dû renoncer à toutes les visites qu'il avait projetées.

Paris aura une mosquée avant un an

L'adjudication des premiers travaux de construction de la mosquée de Paris a eu lieu en présence de Si Kadour Ben Ghabrit, président de la

société des Habous des Lieux Saints ; de M. Robert Raynaud, secrétaire de la société de l'Institut musulman de Paris. Les travaux ont été adjugés pour la somme de 1.096.000 francs, et l'adjudicataire s'est engagé à les terminer dans un délai de onze mois.

Une ville Anglaise vient en aide à Souchez

La « British League of Help » de Londres, vient d'aviser M. Charles Reibel, ministre des Régions libérées, que la ville de Kinsington, marraïne de la commune de Souchez (Pas-de-Calais), tenait à la disposition de cette localité une somme de 1.650 livres sterling, destinée à la reconstruction d'un édifice d'intérêt public.

Abd-El-Krim président de la République du Rif

Abd-El-Krim, le chef maure qui provoqua, l'an dernier, la révolte contre les troupes espagnoles, vient d'arriver en Angleterre, afin de demander la reconnaissance officielle de la République du Rif dont il est l'organisateur et dont il sollicite l'indépendance.

Abd-El-Krim a exposé au correspondant diplomatique du *Daily Herald* que le Rif se constituait en nation. Les chefs de tribus ont accepté d'abandonner leur pouvoir aux mains d'un pouvoir central. Une Assemblée nationale a été nommée à Adjir ; chaque tribu y envoie deux délégués.

La République du Rif a été proclamée il y a trois mois et Abd-El-Krim a été choisi comme premier président.

Abd-El-Krim prétend que Raisouli lui-même reconnaît son pouvoir.

Les illettrés de la classe 1921

Voici comment se répartissent, au point de vue de l'instruction, les jeunes gens formant le contingent de la classe 1921 :

Ne sachant ni lire ni écrire, 6.713, soit 1,93 0/0.

Sachant lire seulement, 9.882, soit 2,84 0/0.

Sachant lire et écrire, 126.037, soit 36,29 0/0.

Ayant une instruction primaire plus développée, 158.562, soit 45,65 0/0.

Ayant obtenu le brevet d'enseignement primaire, 11.171, soit 3,22 0/0.

Bacheliers ès-lettres, ès-sciences et de l'enseignement secondaire spécial 8.666 soit 2,50 0/0.

Jeunes gens dont on n'a pu vérifier l'instruction avant leur incorporation, 26.182, soit 7,65 0/0.

Pour étudier les effets de la morphine, un docteur s'empoisonne volontairement

Le docteur Albert-J. Herschmann, ancien consul d'Autriche à Milwaukee, après avoir absorbé assez de morphine pour tuer six hommes, s'est assis à son bureau et a pris des notes sur les sensations qu'il éprouvait, jusqu'au moment où il est devenu inconscient. Pendant que le docteur attendait la mort, sa femme lui téléphona deux fois, et il lui répondit paisiblement qu'il était retenu par un travail auquel il mettait la dernière main.

POUR LES AVEUGLES DE GUERRE

« L'Union des aveugles de guerre », Société reconnue d'utilité publique, par décret du 9 avril 1921, est placée sous la présidence d'honneur de M. A. Millerand, Président de la République, et a comme Président du comité de patronage M. le général Maunoury.

Elle vient d'acquiescer à Paris un immeuble « la maison des aveugles », mais l'Union ne peut, avec ses seules ressources, en acquiescer complètement le prix. D'autre part, il lui est indispensable de posséder les fonds nécessaires à assurer chaque année son fonctionnement.

L'Union des aveugles de guerre groupe actuellement la totalité des officiers et soldats ayant perdu la vue par fait de guerre (2.225 au 1^{er} juin 1922).

L'association a pour but de venir en aide aux aveugles de guerre, en améliorant leur situation morale et matérielle. Elle leur procure une

certaine activité dont les grands mutilés ressentent le besoin bienfaisant. Elle leur facilite, soit l'écoulement des produits qu'ils fabriquent soit leur placement dans des emplois qu'ils sont capables de tenir. Elle s'applique à leur fournir tous renseignements que les aveugles ont tant de peine à se procurer. Enfin, bien qu'une pension convenable leur soit allouée par l'Etat, depuis le 1^{er} avril 1922, elle leur vient en aide pécuniairement en cas d'incidents graves survenant dans leur vie familiale.

Dans la « Maison des Aveugles de guerre », sise 25, rue Ballu, à Paris, les aveugles trouveront : un bureau de renseignements (questions de pensions, décorations, questions juridiques, conseils sur le métier qu'ils ont choisi, etc.), un magasin d'exposition et de vente des produits fabriqués par eux, une bibliothèque Braille, à consulter sur place, ou livres prêtés à domicile, des chambres pour les aveugles de province de passage à Paris, une salle de réunion leur permettant de venir s'entretenir de leurs affaires communes.

L'Union des aveugles de guerre désire aussi créer la « Maison de repos des aveugles ». Grâce à un don généreux, l'Union est devenue déjà propriétaire d'un beau terrain à Franceville, près Cabourg, sur la côte normande. Elle désire faire édifier quelques petites maisons à bon marché où les aveugles pourraient venir se reposer pendant la belle saison avec leurs familles.

Elle espère qu'elle ne fera pas appel en vain à la générosité bienfaisante de compatriotes toujours prêts à soulager les maux de ceux qui ont tout sacrifié à leur pays.

Toutes les souscriptions ou dons pour la « Maison des aveugles » devront être adressés à la Présidente du comité d'aide, 22, rue de Pome-reu, Paris, 15^e.

CHRONIQUE LOCALE

Ils ne feront rien

Les commerçants et les industriels obtiendront-ils satisfaction ? Le Parlement supprimera-t-il, ou modifiera-t-il les impôts actuels (chiffre d'affaires, taxe de luxe, bénéfices commerciaux, par exemple) ?

Ils osent l'espérer. Que leur espoir ne soit pas trompé ! Il y a, en effet, une proposition de loi qui a été déposée par M. Henry Le Mire, député de l'Eure.

Cette proposition de loi, qui a même été distribuée aux députés avant la séparation des Chambres, peut se résumer ainsi :

L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux pourra être établi en prenant pour base le cinquième des résultats obtenus pendant les 5 années qui ont précédé l'année d'imposition.

L'impôt serait ainsi établi sur la moyenne des profits et pertes de 5 années. Chaque année viendrait faire monter ou baisser cette moyenne, en s'ajoutant aux quatre années précédentes.

Dans les années d'exploitation déficitaire, l'Etat verrait baisser la moyenne des années précédentes, mais toucherait tout de même une contribution, tandis qu'avec la législation actuelle il ne toucherait rien. Les bonnes années feraient remonter la moyenne, mais en faisant état des pertes subies.

L'évaluation annuelle par moyenne de 5 ans, remédie à l'injustice qu'entraîne l'évaluation actuelle dans la déclaration de revenu pour l'impôt global. En effet, un bénéfice industriel ou commercial n'est pas un revenu. Il est assimilable à un revenu quand il est devenu définitif, et il n'est définitif que s'il n'est pas déduit dans les années suivantes par une perte égale.

A tous les points de vue, ce projet est préférable au système d'impôts occasionnels qui existe actuellement. Dans tous les cas il supprime cette inquisition que commerçants et industriels sont obligés de subir par ce fait qu'à tout moment, ils peuvent être tenus d'étaler à un agent du fisc leur comptabilité.

Au reste, comme cela est dûment établi, ces impôts sont antidémocratiques, car, après tout, ce sont les clients qui paient chiffré d'affaires, taxes de luxe.

La proposition de M. Le Mire est pleine de bon sens. Mais, justement à cause de cela, sera-t-elle acceptée ?

Il y a bien également une autre proposition de loi qui a été votée, mais qu'on n'a pas souvent appliquée : c'est celle qui tend à rechercher et à frapper les profiteurs de la guerre.

Ceux-là sont-ils oubliés aujourd'hui ? C'est bien possible. Mais puisque l'Etat a besoin d'argent, que ne commençait-il pas par le prendre chez ceux qui avaient... gagné des sommes folles pendant la guerre ?

Sans doute, quelques profiteurs ont été copés. Les journaux publient, en effet, l'information suivante :

Le tribunal correctionnel de Strasbourg a prononcé son jugement dans l'affaire Wormser. Ce dernier fut, après l'armistice, fournisseur du ravitaillement civil à Strasbourg. Il était accusé d'avoir revendu à 4 fr. 90 et à 5 fr. 10 de la viande congelée achetée à Bordeaux à 3 fr. 20.

Le tribunal de Strasbourg l'a condamné, pour majoration de prix, à cinq années de prison, 200.000 fr. d'amende, un million et demi de dommages-intérêts envers le ravitaillement, constitué en partie civile, et à cinq années d'interdiction de séjour.

Wormser a été condamné déjà par le tribunal de Bordeaux à deux années de prison pour corruption de fonctionnaire.

Mais combien de profiteurs du même acabit ont été laissés tranquilles dans le Lot même ?

Puisque l'Etat a besoin d'argent, il n'a que la peine de le prendre chez ces gens-là. Il lui suffit de faire appliquer la loi votée dans ce sens, ce qui, par contre, le dispensera d'écraser les commerçants et industriels consciencieux sous le poids d'impôts injustes, comme le chiffre d'affaires et la taxe de luxe.

Mais il y a malheureusement des... chances pour que jusqu'au renouvellement du Parlement, ces impôts abusifs soient maintenus et que la loi contre les profiteurs ne soit pas appliquée.

LOUIS BONNET.

Administration

M. Cassagneau, sous-préfet de Belay est nommé sous-préfet de Pamiers.

M. Cassagneau est un ancien secrétaire général de la Préfecture du Lot. Avec les nombreux amis qu'il compte toujours dans notre département et dans notre ville, nous lui adressons de vives félicitations.

Enregistrement

M. Meulé, receveur de l'enregistrement à Beaulieu est nommé à Gramat.

▲

Parmi les candidats admis au surnumérariat de l'enregistrement, nous relevons avec plaisir les noms de nos jeunes compatriotes MM. Salanié, reçu avec le n° 51 et Thébaud, avec le n° 55 sur 153 reçus.

Nos félicitations.

Agrégation des lettres

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Jean Lescale, élève à l'École normale supérieure, ancien élève du Lycée Gambetta, fils du sympathique vice-président du conseil de préfecture du Lot, vient d'être déclaré admissible au concours de l'agrégation des lettres.

Nous adressons nos vives félicitations au jeune lauréat.

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume est attribuée aux soldats du 7^e d'infanterie dont les noms suivent :

Dumont (Théodule-Ferjeux-Arthur), soldat ; brave soldat. Est tombé glorieusement au champ d'honneur, le 30 mai 1919, à Parcy-Tigny. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Marie (Alfred), adjudant ; sous-officier courageux et dévoué. Belle conduite au feu. Tombé glorieusement pour la France, le 22 août 1914, à Bertrix. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Lafont (Albert), très bon sous-officier, énergique et dévoué. A été mortellement blessé, le 2 juin 1918, à Vierz, alors que, sous un feu violent de mitrailleuses, il se portait en terrain découvert auprès de son commandant de compagnie pour lui transmettre un ordre du chef de bataillon. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Médaille d'honneur agricole

L'Officiel de ce jour publie 13 colonnes de médailles d'honneur décernées aux agriculteurs.

Dans cette longue liste de médailles, il n'y en a pas une pour le Lot.

Brevet d'enseignement agricole

A la suite du vote de la loi sur l'enseignement agricole, le ministre de l'Agriculture a créé un nouveau titre qui donnera droit à l'avenir aux instituteurs qui en seront pourvus de professer l'enseignement agricole dans des cours spéciaux post-scolaires.

L'examen pour l'obtention de ce diplôme a eu lieu à Cahors les 27 et 28 juillet. Sept instituteurs du département ont été admis :

MM. Alis, instituteur à Touzac ; Auricoste, instituteur à Gourdon ; Garrigou, instituteur à Montcuq ;

Lafont, instituteur à Albas ; Longaygue, instituteur à Cazance ; Lherm, instituteur à Montredon ; Solacroup, instituteur à Bagnac.

Nos compliments.

Pour le Monument aux Morts

Nous sommes heureux de publier la lettre suivante que nous recevons de notre distingué compatriote, M. Schneegans :

Paris, 30 juillet 1922.

165, rue de Courcelles.

Monsieur,

Votre journal, par la publication d'une liste, m'a appris qu'une souscription est ouverte à Cahors pour honorer les morts cadurciens et leur élever un monument.

Je serai d'autant plus heureux de leur apporter le témoignage de mon admiration pour leur héroïque sacrifice que je n'oublie pas que quelques-uns de ces morts, les Camels, les Bruel, et tant d'autres à qui je garde un souvenir ému et attendri, ont été mes élèves au Lycée Gambetta.

Je vous serais donc très reconnaissant de vouloir bien faire parvenir au Comité de souscription dont j'ignore l'adresse, mon offrande que je vous adresse ci-jointe en un mandat poste de cinquante francs.

Veillez agréer, etc...

V. SCHNEEGANS-ROUSSEL,

Professeur agrégé au Lycée Carnot.

Institut électro-technique

Nous apprenons que Mlle Hélène Bourgoïn, fille de l'ancien directeur du Gaz de Cahors, vient d'obtenir le diplôme d'ingénieur de l'Institut Electro-Technique de Toulouse. Mlle Madeleine Bourgoïn, sa sœur aînée, chargée d'un cours à l'Institut, est elle-même ingénieure.

Nos félicitations à M. Grosjean, leur oncle, ancien directeur du Gaz à Cahors, à Mme Bourgoïn, leur mère, et à M. Louis Bourgoïn, ingénieur de la Cie du Bourbonnais, notre compatriote par son mariage avec Mlle Chéry.

L'ouverture de la chasse

L'ouverture de la chasse est fixée dans le Lot au 3 septembre. Les membres du Lot espéraient que cette ouverture aurait lieu en août.

Au sujet de la chasse

M. Delpont, l'actif député du Lot, vient de recevoir la lettre suivante de M. le ministre de l'Agriculture.

Monsieur le Député, Vous avez bien voulu me demander de comprendre le Lot parmi les départements de la première zone de chasse qui bénéficient de la date d'ouverture la plus avancée.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'accord avec le Conseil général, le Préfet à Cahors vient de me proposer d'ouvrir la chasse dans le Lot, le 3 septembre, qui est la date probable d'ouverture dans les départements de la deuxième zone.

Il ne me sera pas possible, dans ces conditions, de donner satisfaction à votre requête et je vous en exprime tous mes regrets.

Récompense honorifique

Une lettre d'éloges a été adressée par le ministre de la guerre à MM. les docteurs de Lapize, à Labastide-Murat, et Souilhé, à Gramat, pour les soins donnés gratuitement aux militaires de la gendarmerie.

La médaille de bronze a été accordée à MM. les docteurs Molinié, à Gagnac ; Ouvrière, à Limogne ; Lassalle, à Sousserac ; Delbreil, à Puy-Evêque ; Durieux, à Martel ; Cazès, à Fontanes.

La médaille d'argent a été attribuée à M. le docteur Vernet, à Cahors.

La médaille de vermeil a été attribuée à M. le docteur Gélis, à Cahors.

La médaille de bronze est attribuée aux vétérinaires suivants : MM. Pêchevran, à Souillac ; Muret, à Montcuq, pour les soins donnés gratuitement aux chevaux de la gendarmerie.

Gendarmerie

M. Calvet, sergent-major au 7^e d'infanterie est admis dans la gendarmerie (arme à cheval).

Voirie

Nous avons maintes fois signalé que des... inconnus se permettent de transformer, par endroits, en dépôt le quai Cavaignac, qui est une des plus agréables promenades de notre ville.

Malgré toute surveillance, en dépit de toutes observations, des... inconnus persistent à y déverser leurs poubelles.

Il paraît que cela n'est pas encore suffisant. La Dépêche publie les lignes suivantes :

« Des personnes peu gênées mettent littéralement en coupe réglée les plantations d'acacias qui parent nos quais. »

« Ils n'hésitent pas à dépouiller ces jeunes arbres de leurs branches principales et même à couper délibérément le tronc. »

« Il serait bon de mettre fin le plus rapidement possible à une pratique qui, employée sans aucune modération, devient véritablement du vandalisme. »

« Nous pouvons prévenir dès maintenant les gens qui se livrent à ces coupes d'arbres qu'ils s'exposent à des peines sévères. »

« Il ne manquait plus que ça : qu'on laisse faire ces personnes et ce sera complet. »

Aujourd'hui que nous sommes lotis d'un chef de voirie, il faut espérer que des mesures seront prises pour que les quais Cavaignac soient respectés.

L. B.

Poids et Mesures

M. le Contrôleur des poids et mesures de Cahors procède, depuis cette semaine, à l'examen des instruments de pesage des commerçants.

Il est installé sous le péristyle de l'Hôtel de Ville.

Au cours de cet examen, M. le contrôleur a constaté qu'un certain nombre de poids n'étaient pas réglementaires. Il les a confisqués.

Caisse des écoles

Le Comité de la Caisse des Ecoles adresse ses bien vifs remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à son appel en donnant leur obole pour l'œuvre.

Le produit des souscriptions reçues permettra de faire face à tous les besoins scolaires des élèves pour la rentrée d'octobre.

Fête de Cabessus

La fête de Cabessus sera célébrée cette année le mardi 15 et le mercredi 16 août.

A cet effet, la commission n'a rien négligé pour assurer à cette réjouissance un plein succès.

Un orchestre des mieux choisis fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Le programme comprend également de nombreux jeux et cette fête se terminera par le traditionnel grand-père.

Le Comité espère que le public y viendra nombreux.

Fête de la Place Galdemar

La jeunesse du quartier de la place Galdemar prévient le public que la fête annuelle aura lieu les 12, 13, et 14 août prochain. Cette fête promet d'avoir un éclat tout particulier. Le programme sera publié ultérieurement.

Une enquête

Sur commission rogatoire du juge d'instruction de Pérone, M. le commissaire de police de notre ville a interrogé une dame Estelle B..., ménagère à Cahors, au sujet d'une grave affaire de meurtres.

Un cousin de cette ménagère, venue à Cahors comme réfugiée, est accusé d'avoir violé une de ses filles, âgée de 10 ans, Estelle B..., qui a vécu dans un appartement confiné à celui de son cousin, qui porte le même nom qu'elle, déclare que la fillette lui a fait des confidences sur les manœuvres abominables dont elle était l'objet de la part de son père.

Enseveli sous un éboulement

Un ouvrier nommé Lautard, âgé de 22 ans, de Moissac, qui travaillait sur les chantiers de la ligne du chemin de fer Moissac-Cahors, a été pris sous un éboulement. Malgré la promptitude des secours, on n'a retiré qu'un cadavre.

Accident

Jeudi, M. Couailhac, propriétaire à Trespoux, âgé de 52 ans, arrivait à Cahors, se rendant à la foire. Au bureau de l'octroi de Saint-Georges, M. Couailhac s'appretait à descendre de sa voiture, quand il s'entraîna dans une corde et tomba.

Dans sa malencontreuse chute, il s'est fracturé la jambe droite, au-dessus du genou. Transporté d'urgence à l'hôpital, il a reçu les soins dévoués du docteur Calvet, et a pu être transporté à son domicile avant midi.

La blessure nécessite un repos complet de deux mois.

Le cheptel du Lot

L'Officiel publie la statistique des animaux existant en France au 31 décembre 1921. Voici, pour le Lot, les résultats de cette statistique.

Espèce chevaline. — Animaux au-dessous de 3 ans : 1.620 ; animaux de 3 ans et au-dessus : 7.360. Total : 8.980.

Espèce mulassière. — 1.180.

Espèce asine. — 4.160.

Espèce bovine. — Taureaux : 750 ; bœufs : 38.550 ; vaches : 24.990 ; élèves d'un an et au-dessus : 7.400 ; élèves de moins d'un an : 4.300. Total : 75.990.

Espèce ovine. — Bœufs au-dessus d'un an : 3.640 ; brebis au-dessus d'un an : 116.140 ; moutons au-dessus d'un an : 16.790 ; agneaux et agnelles de moins d'un an : 42.230. Total : 178.800.

Espèce porcine. — Verrats : 140 ; truies : 5.770 ; animaux à l'engrais depuis plus de 6 mois : 25.840 ; porcs jeunes de moins de 6 mois : 24.180. Total : 55.930.

Espèce caprine. — Adultes et jeunes : 15.680.

Avis aux veuves de guerre

Une loi du 16 juillet 1922 a porté à 500 francs à compter du 16 juillet 1922, le taux des majorations attribuées aux veuves et orphelins titulaires de pensions de la loi du 31 mars 1919.

Les livrets ou certificats d'inscription, qui sont entre les mains des intéressés, seront régularisés par le service des finances au moment du paiement du premier coupon à échéance postérieure au 16 juillet.

Les veuves et orphelins qui sont en possession d'un titre d'allocation provisoire d'attente pourront en demander l'échange.

A cet effet, ils peuvent envoyer ce titre au sous-intendant militaire de l'appui de leur demande.

Un nouveau titre provisoire comportant les majorations au taux de 500 francs leur sera délivré.

U. V. F.

Dimanche 6 août aura lieu la course du brevet militaire des 100 kilomètres, comptant pour le prix Wolber, sur l'itinéraire suivant :

Départ, 13 h. 30, borne 0 km. 300 du G. 33 (embranchement du Pont Louis-Philippe et du Cours Vaxis), Larroque-des-Arcs, La Madeleine, Savaac, St-Cirq, Conduché, St-Martin, Larnagol, et Cahors. Virage et contrôle à la borne 50 km. 300 du G. 33 à l'embranchement des routes de Gréalou et de Marcilhac, retour à Cahors, arrivées cours Vaxis.

Contrôle volant à Vers (Truite Dorée). Contrôle avec signature à Cahors. Distribution des dossards au Café de la Promenade, siège du Comité départemental de 12 h. 30 à 13 h. 15 à 13 h. 15 départ pour la borne 0 km. 300. Starter : M. Dulac.

Juge à l'arrivée : M. Gagnayre.

Liste des prix

Vers : 1^{er} prix offert par M. Espéret au premier coureur passant à Vers (contrôle, Truite Dorée).
Cahors : 1^{er} prix, 10 francs, offert par le comité des fêtes.
2^e prix, une chambre à air, M. Palis.
3^e prix, 1 bouteille de champagne, M. Pons.

4^e prix, 5 francs, offert par M. Lalaprie. Prix réservés aux coureurs de Cahors : 1^{er} prix, un boyau course, au premier coureur de Cahors, offert par M. Rey, membre de l'U. V. F.

2^e prix, 10 francs offerts par le Comité des fêtes au 2^e coureur de Cahors. Prix de la course de 100 kilomètres : 1^{er} prix : 50 francs. 2^e prix : 30 francs. 3^e prix : 20 francs.

Quatre autres prix (médailliers et bouteilles de liqueur) seront distribués. Les coureurs qui termineront la course en 5 heures recevront une carte de préparation militaire constatant leur performance et délivrée par l'U. V. F.

Réunion, samedi soir à 20 h. 30 au siège du comité départemental pour tous les membres de l'U. V. F.

Ordre du jour : Organisation de la course.

Le Président, GAGNAYRE.

Exposition canine

Ainsi que nous l'avons déjà dit dans notre dernier numéro, la foire aux chiens qui a eu lieu jeudi, sur les Allées Fénélon, a obtenu un vif succès.

On peut même dire que, pour la deuxième fois que cette exposition a lieu, c'est un succès inespéré.

Les organisateurs peuvent être satisfaits de leur œuvre.

Voici le palmarès du concours :

Chiens d'arrêt. — Prix d'excellence, Grand pointer bleu, à M. Couture, de Montcuq. 2^e prix d'honneur réservé au plus beau lot de chiens d'arrêt élevés et présentés par le propriétaire, Ténor, Tosca, Thémis, Zarine, Urf, (chenil de Montes-Cucci), pointers, à M. Couture, de Montcuq (Lot).

Bleus d'Auvergne. — 1^{er} prix hors concours, Dick et Gona, à M. Soullé, de Gramat. 2^e prix, Boy, de Floirat, à M. Le Houelleur, de Castelnaud. 3^e prix, Mira, à M. Pradel, d'Assier. 4^e prix, Diane, à M. Diala, de Labathude.

1^{er} accessit ex-æquo, Gita, à M. Coustal, d'Assier. Bock, à M. Rigal, de St-Géré. 2^e accessit ex-æquo, Rip, à M. Mespoules, de Siran (Cantal). Fey, de Floirat, à M. Le Houelleur, de Castelnaud. Fox, à M. Bouzou, de Gramat. Black, à M. Lafaille, de Capdenac-Gare (Aveyron).

3^e accessit, date, à M. Bonhaben, de Gramat. Stop, à M. Rigal, de Cahors ; Mireille, à M. Armand, d'Assier ; Mira, à M. Lamaignère, de Cahors.

1^{er} mention honorable ex-æquo, Mira, à M. Mespoules, de Siran (Cantal). Diane, à M. Soullé, de Gramat. Rip, à M. Soullé, de Bannes ; Mascotte, à M. Castagne, de Boussou. 2^e mention honorable ex-æquo, Sapho, à M. Drullière, d'Auty (Tarn-et-Garonne) ; Stop, à M. Lagarde, de Lamothe-Fénélon ; Tack, à M. Mespoules, de Siran (Cantal). Cos, à M. Terral, de Gramat ; Diane, à M. Bru, de Maxou.

Pointers. — 1^{er} prix hors concours, Tosca, à M. Couture, de Montcuq ; 2^e prix, Zarine, à M. Couture, de Montcuq ; 3^e prix, Thémis, à M. Couture, de Montcuq ; 4^e prix, Urf, à M. Couture, de Montcuq ; 5^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 6^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 7^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 8^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 9^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 10^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 11^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 12^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 13^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 14^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 15^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 16^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 17^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 18^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 19^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 20^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 21^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 22^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 23^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 24^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 25^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 26^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 27^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 28^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 29^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 30^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 31^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 32^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 33^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 34^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 35^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 36^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 37^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 38^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 39^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 40^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 41^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 42^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 43^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 44^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 45^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 46^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 47^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 48^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 49^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 50^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 51^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 52^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 53^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 54^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 55^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 56^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 57^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 58^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 59^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 60^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 61^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 62^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 63^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 64^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 65^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 66^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 67^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 68^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 69^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 70^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 71^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 72^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 73^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 74^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 75^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 76^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 77^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 78^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 79^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 80^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 81^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 82^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 83^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 84^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 85^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 86^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 87^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 88^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 89^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 90^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 91^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 92^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 93^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 94^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 95^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 96^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 97^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 98^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 99^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 100^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 101^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 102^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 103^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 104^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 105^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 106^e accessit, Ténor, à M. Couture, de Montcuq ; 107^e accessit, Ténor, à M. Couture,

AVIS

Nous sommes heureux d'annoncer que l'importante Société de Capitalisation "LA LYONNAISE"...

GRAND CAFÉ TIVOLI

Concerts Symphoniques tous les jours. Direction: J.-B. NOUYRIT

Samedi soir. El Trovatore, Grande fantasia. Le dernier sommeil de la Vierge...

Dimanche soir. Egmont (ouverture), Beethoven. Tannhauser (grande fantasia), Wagner...

COIFFEUR POUR DAMES

POPOVITCH. Shampooing, ondulation Marcel, postiches, soins spéciaux pour la chute des cheveux...

AU CAFÉ !!!

Demandez Un BANDARD. Apéritif à base de Fruits

Catus

Manifestation sportive. Les champions cyclistes et pédestres organisés par la nouvelle société catusienne...

Des primes seront distribuées aux acheteurs suivant le barème suivant: 5 francs par tête de bœuf ou de vache...

Le ne sera pas perçu de droit de place.

La Banque MARC TREILLARD

informe le public qu'elle tiendra son bureau périodique à Castelnaud-de-Montastruc le mardi 8 août...

Mardi 15 août. — 6 h., salves d'artillerie; 8 h., pas redoublé exécuté sur le tour de ville...

Mercredi 19 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le Samedi 23 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Le dimanche 24 août. — 7 h., réveil en fanfare; 8 h., aubades aux habitants de Montels...

Marche Tricolore. Les Salimbanques. Polka des Dragons. Farbach.

Lundi 7 août. — Concours-Foire des Races Canines: Jury composé d'experts éprouvés, étrangers à la région...

Grand concours de bicyclettes fleuries, à 14 heures.

Grandes courses de bicyclettes, à 17 heures: locale, cantonale, régionale; nombreux prix en nature et espèces.

Attractions multiples; grand manège à vapeur de la maison Gary et fils, de Martel.

Probité. — Le jeune Jean Soulié, âgé de douze ans, a trouvé, sur la route de Prayssac à Puy-l'Évêque, un porte-monnaie contenant une certaine somme...

Félicitations à ce jeune garçon pour son acte spontané de probité.

Succès scolaire. — Avec un réel plaisir nous apprenons le brillant succès obtenu par Mlle Borredon fille de notre excellent instituteur M. Borredon...

Il y avait 500 candidates pour 20 places. Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

Notre sympathique compatriote Louis Charles étudiant en Sorbonne reçu l'an dernier à la licence ès lettres...

tard, le samedi 12 et qui justifieront de la plus grande distance kilométrique).

Les lots ont une valeur approximative de 2.000 francs.

A 19 heures, tour de ville en musique. A 21 heures, embrasement de la ville.

A 21 heures 30, brillant feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

A 22 heures, grand bal. Lundi, 14 août

A 7 heures, réveil en musique. A 11 heures, apéritif concert.

A 15 heures, jeux divers, départ d'une montgolfière.

A 16 heures, grand bal. A 21 heures, grand bal de nuit.

A 18 heures, 2^e tirage de la tombola. Clôture de la fête par une brillante retraite aux flambeaux.

Pour tous renseignements concernant la fête, s'adresser à M. Durand Georges, à Labastide-Murat.

Les droits de place sont gratuits pour les forains.

Le Comité décline toute responsabilité pour les accidents qui pourraient se produire au cours des fêtes.

Notre Comité. — Le Conseil municipal ayant décidé et mis à l'étude l'agrandissement de notre Gimetière, a dans sa dernière réunion, autorisé M. le Maire à acquérir, pour le compte de la commune de M. Fourestié Ernest, au prix de 500 francs et de M. Glénadi dit Césaire, au prix de 400 francs, le terrain nécessaire.

La construction de nombreux canaux ayant diminué la superficie restant libre pour creuser les fossés de pleine terre et les demandes de concessions augmentant toujours, notre néo-pole est manifestement insuffisante pour assurer le service des inondations suivant les lois et règlements d'hygiène.

La dépense engagée, tant pour l'achat du terrain et la construction du nouveau mur de clôture que de l'aménagement du terrain, sera en partie compensée par le prix des concessions déjà demandées.

Cette question dont on parlait toujours et qui s'imposait par son urgence, vient d'être très heureusement solutionnée, grâce à la clairvoyance de M. le Maire.

Nos fêtes. — Nos fêtes de fin juillet favorisées par un temps superbe ont été très belles et très suivies par une foule enthousiaste et avide de réjouissances.

Conformément au programme, dès le samedi les manifestations habituelles des veilles de fêtes eurent lieu: Salves d'artillerie, retraite aux flambeaux, tour de ville en musique auquel participa la majeure partie de la population.

Les attractions étaient nombreuses, balancoires, manèges, tourniquets, carrousel de M. Gary de Martel avec un éclairage électrique et un luxueux invité jeune et vieux au plaisir.

Le dimanche matin, autobus, camionnettes, véhicules de toutes sortes, déversaient dans nos murs la foule des visiteurs qui ont pris la bonne habitude de se rendre à Salviac les jours de fêtes.

Après l'aubade aux habitants et aux invités le calme se fit autour des tables familiales. Mais dès 14 heures les cafés furent pris d'assaut car la chaleur aidant, les rafraîchissements étaient devenus indispensables.

La promenade des chars allégoriques dans les rues de la ville fut très goûtée; les six chars ou voitures fleuris furent très applaudis de leur passage.

Salviac a depuis longtemps la spécialité de ce genre d'attraction. Nous ne saurions oublier de féliciter MM. Mompert, Mercier, Dupuis, Costes, Deval, Davidon avec les chars du cygne, des quatre saisons, de la repopulation, de la musique, du contribuable accablé d'impôts. Une mention spéciale à M. Emile Davidon pour sa voiture fleurie traînée par un mouton phénoménal à 4 cornes.

Nos félicitations et nos remerciements à la fanfare des « Enfants de Salviac » et à son zèle et compétent directeur.

Une foule énorme se rendit au feu d'artifice tiré par le spécialiste bien connu M. Pons Augustin.

Le Lundi, 31 juillet, la manifestation sportive annoncée obtint le plus grand succès, les concours du jeu de Rampeau, les jeux des enfants, les courses de bicyclettes firent les délices des curieux et des amateurs.

Le ballon classe 1922 parti les soirales qu'un bal des plus entraînants avait lieu sur la Traverse.

Sans exagération aucune, on peut certifier que nos fêtes ne furent jamais plus brillantes; tout Salviac fit également preuve de bonne volonté, les originaires de la cité avaient à leur tour envoyé une obole généreuse, personne ne ménagea ni son temps ni sa peine pour contribuer à l'éclat de la fête annuelle. A tous nos remerciements et à l'année prochaine.

Trouvaillie. — La personne qui a perdu le 30 juillet à Salviac, lors des fêtes une montre, peut la réclamer chez M. Chabert correspondant du Journal du Lot.

Tout est bien qui finit bien. Pour les prisonniers de guerre. — Dimanche 6 août, aura lieu à 2 h. 1/2, à la mairie de Gourdon, la réunion générale des anciens prisonniers de guerre. Tous les prisonniers doivent y assister, afin de faire un nombre pour obtenir les droits qui leur sont dus.

Fête votive. — La fête patronale, très bien organisée, promet d'être brillante cette année. En voici le programme. Grandes fêtes des 13, 13 et 14 août

Samedi, 13 août

A 19 heures, annonce de la fête par des salves d'artillerie.

A 21 heures, brillante retraite aux flambeaux.

A 22 heures, concert.

Dimanche, 13 août

A 6 heures, réveil en fanfare.

A 9 heures, aubades aux autorités et distribution de bouquets aux jeunes filles.

A 11 heures, grand concert (12 musiciens), place de l'Eglise.

A 15 heures, tour de ville en musique.

A 15 heures, jeux divers: de la crème, de la seringue, etc., course à la valise, en sacs.

A 16 heures, grand bal champêtre. Concours de quilles (Jeu du Rampeau), 170 francs de prix.

1^{er} prix, 60 fr.; 2^e prix, 40 fr.; 3^e prix, 20 fr.; 4^e prix, 10 fr.; 5^e prix et 6^e prix, 5 fr.

Prime d'éloignement: 20 fr. et 10 fr. (N'aura droit à ces primes que les concurrents qui seront inscrits au plus

Une mission italienne aux Etats-Unis

De Washington: Une mission italienne se rendra vers la mi-octobre pour discuter la question de la consolidation des dettes italiennes aux Etats-Unis.

Les troubles politiques d'Italie

De Rome: Les fascistes ont évacué l'hôtel de ville de Milan.

De nombreux conflits ont eu lieu aux abords des locaux du journal l'Avanti. Il y a des morts et des blessés.

A Gènes, la guerrilla se poursuit autour de la place Ferrari où des mitrailleuses sont entrées en action. Des compagnies de marins ont été débarquées et ont pris part à la lutte.

Allemagne et Australie

De Sidney: Le gouvernement australien se propose de prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la concurrence allemande en Australie.

AVIS DE DÉCÈS

Mademoiselle Séraphine TROUSSEL, Monsieur LACROUTZ, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat; Mademoiselle Eugénie LACROUTZ, Modiste;

Monsieur TRABOUYÉ, Adjoint technique des Ponts et Chaussées; Messieurs LAFAGE, père et fils, aux Quatre-Fontaines;

La famille DÉLVERT, des Quatre-Routes, et tous les autres parents ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

M. TROUSSEL Antonin

Entrepreneur de Maçonnerie à Cahors

leur frère et cousin, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le lundi 7 août, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Barthélemy.

Réunion à la maison mortuaire, 7, boulevard Gambetta.

BIBLIOGRAPHIE

ALFIERI

Par I. SIRVEN. Professeur à la Faculté de lettres de Strasbourg

« La collection des Cent Chefs-d'Œuvre Etrangers », dirigée par M. Maurice Wilmette, l'éminent directeur de l'Académie des Lettres Belges, ne pouvait passer sous silence le plus grand tragédien italien.

M. I. Sirven consacre à Alfieri la plus substantielle et pénétrante des études, qu'il fait suivre d'une sélection judicieuse de ses œuvres: Autobiographie, Lettres, Comédies et Tragédies, Misogallo, etc. Voilà un livre qui mérite d'être dans toutes les bibliothèques, et qui y prendra place à coup sûr.

(LA RENAISSANCE DU LIVRE, 78, boulevard Saint-Michel, Paris).

Marché de La Villette

3 Août 1922

Table with columns: ESPÈCES, ENTRÉES, RENVOI, PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif. Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur toutes les marchandises et mêmes cours.

HORAIRE DES TRAINS POUR LA GARE DE CAHORS

Voici l'horaire rectifié pour le service d'été, à DATER DU 1^{er} JUIN 1922:

Table with columns: Ligne de Brives à Montauban, Arrivées, Départs, Ligne de Montauban à Brive, Arrivées, Départs.

Ligne de Libos, Départs, Arrivées.

Ligne de Capdenac, Départs, Arrivées.

Les chiffres noirs indiquent les trains express.

(1) Ce train ne continue sur Montauban que les lundis et samedis (jours de marché à Caussade et Montauban).

PATES ALIMENTAIRES

ROMIGUÈRE, DECAZEVILLE (Aveyron), demande représentant.

A VENDRE

Fort mulet 40 ans, charrette et harnais. Cheval 18 ans, charrette et harnais conveniendrai pour charretier.

Fort eric et passe-partout Américain 3 m. Cause départ.

S'adresser: LACLAU, marchand de bois, à CONCORÈS (Lot).

Imp. COUÉSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant: M. DAROLLE.

UN BON CONSEIL

Faites vous-même un litre de bon vin fortifiant avec la Quintonine. Il suffit de verser un flacon de Quintonine dans un litre de vin rouge pour obtenir immédiatement le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et pour guérir la faiblesse, la lassitude, le surmenage, l'épuisement, la constipation, l'anémie et la neurasthénie.

La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, kola, coca, cacao, fer et glycérophosphate de chaux; elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable.

Le flacon, dose pour un litre de vin fortifiant: 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

CABINET IMMOBILIER

ACHAT ET VENTE D'IMMEUBLES. Propriétés de rapport et d'agrément. Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Fonds de Commerce.

J. BELLARD, 1, rue Maréchal Joffre, CAHORS.

BANQUE POPULAIRE DU QUERCY

101, boulevard Gambetta, CAHORS. Société anonyme coopérative à capital variable. Fonctionnant avec l'aide de l'ÉTAT et placée sous son contrôle.

COMMERCIANTS INDUSTRIELS ARTISANS PARTICULIERS

Devenez sociétaires de la Banque Populaire qui traite toutes les opérations de banque et de bourse avec meilleures conditions, vous y avez intérêt et vous participerez au développement du commerce et de l'industrie dans notre département.

La qualité de sociétaire s'acquiert en souscrivant une action de 100 francs et un droit d'admission de 10 francs.

Principales opérations: Escompte et recouvrement du papier de commerce. — Ouvertures de crédits en comptes courants. — Achats et ventes de titres. — Souscriptions aux émissions. — Paiement de tous coupons Français et étrangers. — Dépôts de fonds à vue rapportant intérêts.

La Banque Populaire se charge de la tenue de la comptabilité des petits commerçants et des petits industriels, pour la déclaration du chiffre d'affaires.

BUREAU ouvert de 9 h. à 12 h. et de 14 h à 17 h. (le lundi matin excepté).

A VENDRE

PLUSIEURS MAISONS de Rapport et d'Agrément.

S'adresser: L. MICHELET, 14, boulevard Gambetta, CAHORS.

PIANOS NEUFS ET OCCASIONS

LOCATION-RÉPARATION. J.-B. NOUYRIT. 24, Bd Gambetta — Succursale Maison ROUGÉ.

A VENDRE

Camionnette G.M.C. 1.000 à 1.500k. Complètement neuve, garantie. S'adresser au bureau du Journal.

Fabrique de scies pour bois et pour métaux demande REPRESENTANTS visitant scieries et grossistes. M. COURTY, n° 7480, rue Vivienne, 15, PARIS.

DEMI-MUIDS chêne et châtaignier

HÉNAULT, LIBOURNE (Gironde).

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée. Remplacé l'huile de Foie de Morue. Prix du Flacon: 40 francs. UN SEUL MODÈLE DE FLACON. GRANDEUR UNIQUE. En vente dans toutes les Pharmacies.

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUGUET

II

NAISSANCE D'UN TERRE-NEUVE

Il m'arrivera de penser que si tu m'as montré de l'affection, c'est par charité ; que si tu m'as montré de l'estime, c'est par pitié ; mais qu'au fond tu n'as peut-être pour moi qu'indifférence... ou répugnance.

— Oh !...
— Ne te révolte pas, Dora. Que veux-tu que je pense ? Tu m'as dit que tu m'aimais...

— C'est vrai.
— Tu m'as dit que tu me tenais pour un homme honorable et que tu ne redoutais auprès de moi aucune déception...

— C'est vrai.
— J'ai de la fortune ; j'occupe une situation sociale généralement enviée ; j'ai aplani d'un mot l'obstacle qui s'élevait entre nous : ta profession. Dis-moi donc quelles meilleures conditions peuvent se rencontrer pour un mariage, si quelque aversion secrète ne l'en éloigne ?

— Tu as raison, répondit Dora

pensive ; il vaut mieux que la situation soit nette entre nous, quelque déchirement que puisse nous causer cette explication. Mais ne me reproche pas ensuite de l'avoir fait souffrir. Rappelle-toi quand je t'aurai fait une confidence excessivement pénible...

— Ne la fais pas ! interrompit Dominique Richard, qui avait pâli. Ne la fais pas ! j'ai deviné.

— Tu as deviné ! s'écria l'actrice d'un ton où il y avait autant d'effroi que de douleur.

— J'ai deviné, répondit lentement l'avocat. Ma chère Dora, quand une femme refuse d'épouser un homme, bien qu'elle l'aime et l'estime et qu'il lui donne toutes les garanties de bonheur, c'est...

— C'est ?
— C'est qu'elle en aime un autre, acheva Richard d'une voix sourde.

Un long silence tomba entre eux. Dora eut une légère exclamation de souffrance, mais elle ne protesta pas. Elle appuya ses coudes sur le bord de la table en désordre et mit son visage dans ses mains pour cacher la vive rougeur qui y était montée. Dominique Richard l'examina pendant quelques secondes, puis d'une voix qui s'était faite âpre à son insu :

— Qui est-ce ? dit-il.
La jeune femme releva vivement la tête.

— Pourquoi veux-tu le savoir ?
— Oh ! rassure-toi, répondit l'avocat qui put mesurer à la hâte instinctive de ce mouvement la profondeur

de l'amour de Dora pour « l'autre » ; je ne veux ni le provoquer ni le tuer. Je souffre en ce moment plus que je n'ai souffert en toute ma vie, mais il me reste assez de raison pour ne pas juger criminels les gens qui n'ont commis aucun crime. Celui-ci, je l'envie d'être heureux tandis que je n'ai pas su l'être, mais je ne sens aucune haine contre lui.

— Dès lors, pourquoi vouloir savoir son nom ? Puisque tu n'as contre lui aucun mauvais dessein, quel avantage tireras-tu du fait de le connaître ? Et après tout, la seule chose qui importe est qu'il se soit dressé une barrière entre nous, quelle que soit d'ailleurs cette barrière. Je te demande instamment, Dominique, de ne pas me pousser plus avant dans la voie des confidences. Ne trouves-tu pas que nous nous sommes fait assez de mal déjà ?

— Tu te trompes, Dora, répondit gravement le jeune homme, en pensant que ton choix pourrait me laisser indifférent. Ce n'est pas le désir de préciser mon malheur qui me pousse à insister à présent ; ce n'est pas non plus une curiosité que je blâmerais moi-même et que tu jugerais à bon droit indiscrète ; je ne prétends pas m'imposer. Mais souviens-toi que tu disais, il y a une heure à peine :

« Je ne serai pas ta femme, mais je suis ta sœur ; tu ne seras pas mon mari, mais tu seras toujours mon frère ! » Ce titre peut-il aller sans une certaine confiance de ta

part ? Ne reconnais-tu pas que j'ai plus que toi l'expérience de la vie, et que je pourrais te donner un bon conseil, le cas échéant ? Me crois-tu donc homme, enfin, à me désintéresser de ton bonheur parce qu'il m'est défendu d'en être chargé ? Ce serait bien mal me juger, mon amie, et si je prenais une telle attitude, tu aurais le droit de douter de ma tendresse. Fais-moi donc ta confiance complète, comme si j'étais réellement ton frère et le seul parent sur qui tu puisses t'appuyer dans une circonstance sérieuse. Qui est cet homme ?

— Je ne puis pas te le dire.
— Tu ne peux pas me le dire.
— J ne le puis pas.

— Je le regrette vivement, Dora ; car de ton silence naissent des suppositions, fausses peut-être, mais du moins vraisemblables et pénibles.

— Quelles suppositions ?
— L'homme qu'on n'avoue pas ; l'homme dont une femme n'est pas fière au moment de l'épouser ; l'homme dont elle sent à cet instant même le besoin de cacher le nom et la personnalité, ne doit pas être un parti enviable.

— Que dis-tu ?
— Je dis que même à moi, s'il s'agissait d'un homme honorable, et dont la recherche te flatte, tu lancerais son nom dans un élan d'orgueil. Mais je te connais bien, Dora ; je te connais depuis que, toute petite, tu courais sous ma garde dans le parc de mon père, et si tu ne m'as pas crié dès les premiers mots : « C'est un

Tel, et je suis fière de mon choix », c'est que ton cœur est pris, pauvre amie, mais que ta raison proteste, et que tu as un regret, un scrupule, quelque respect humain, quelque honte, dirais-je, si je ne craignais de te froisser, qui te retiennent.

— Tu te trompes...
— Je ne me trompe pas. Et je le déplore, parce qu'une union édifiée sur de telles bases a peu de chances de l'appporter le bonheur.

— Paul Vernier...
— C'est donc lui !... J'aurais dû m'en douter. Ah ! ma pauvre Dora !... ma pauvre Dora, comme je te plains !
— Et pourquoi me plains-tu ? En quoi suis-je à plaindre ?

La jeune femme se révoltait à présent. Tant que le mot définitif n'avait pas été dit, tant que Dominique Richard était ses théories sur des suppositions, tant qu'un nom prononcé ne pouvait pas la faire revenir sur ses déclarations, il lui convenait de se laisser accuser et humilier jusqu'à un certain point. Mais la confidence était complète maintenant, et l'attitude de l'avocat, loin de se modifier, s'aggravait dans le sens d'une pitié que Dora pouvait trouver insultante, et contre laquelle du moins protestait son indépendance et sa fierté. Cependant, celui qu'elle appelait son frère avait bien lu en son âme, car sa protestation n'éclatait pas comme elle l'aurait certainement fait si Paul Vernier eût été un homme de réputation intacte, et dont le choix l'eût honorée. Richard le comprit, et,

craignant de l'accabler et de la faire souffrir, ne répondit pas directement à sa question.

— Tu connais bien ce jeune homme ? dit-il.

— Sans doute.
— Dora, je ne te demande pas si tu le connais superficiellement, comme on connaît ses relations banales ou mondaines ; c'est autre chose qu'il faut savoir de son futur mari. As-tu fait, ou fait faire, une enquête sur sa vie privée ?

— Oh ! ce répugnant espionnage...
— Ce que tu appelles un « répugnant espionnage » est une chose indispensable, mon enfant, à la veille du jour où l'on va engager son existence entière. On peut lui donner un nom plus honorable, et personne ne reproche aux parents d'une jeune fille de chercher des informations avant de la livrer à un inconnu. Cela évite parfois des déceptions cruelles, et empêche l'incurable malheur de s'installer au foyer. Je ne veux pas te parler de Paul Vernier ; la situation où nous sommes vis-à-vis l'un de l'autre pourrait laisser soupçonner de ma part un motif intéressé. Il ne me plait pas de jouer un certain rôle devant toi. Mais je t'en conjure, Dora, sur tout ce que tu aimes et sur tout ce que tu as de plus sacré, n'épouse pas cet homme avant d'avoir obtenu des renseignements sur sa conduite et sur sa moralité.

(A suivre)

Etude de Maître Pierre DESPRATS, licencié en droit, avoué à Cahors (Lot), rue du Portail-Alban, n° 10
Successeur de M^{es} TASSART et MAZIERES

VENTE

SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME A SUITE DE LICITATION
Avec admission des Etrangers
EN UN SEUL LOT

D'une Maison d'agrément dite " Villa du Paradis "

AVEC JARDIN

Le tout situé à ALBAS, canton de Luzech, arrondissement de Cahors (Lot)

L'Adjudication aura lieu le SAMEDI VINGT-SIX AOUT MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à UNE HEURE ET DEMIE du soir, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, en vacation, au Palais de Justice à Cahors.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Cahors, le douze mai mil neuf cent vingt-deux, enregistré et signifié,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1° Monsieur Emile IRISSON, employé à la Compagnie algérienne, à Mateu (Tunisie) ;

2° Monsieur Hubert RENARD, sous-ingénieur, à Alger ;

3° Mademoiselle Jeanne RENARD, institutrice à Birmandies, près Alger ;

4° Madame Veuve Emile IRISSON, institutrice à Alger ;

5° Monsieur Georges IRISSON, employé aux Messageries, à Alger ;

6° Et Mademoiselle Marthe IRISSON, sa sœur, demeurant avec lui à Alger,

Ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître Pierre HUARD, demeurant dite ville, 41, boulevard Gambetta.

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Monsieur Charles PRALAVORIO, rentier, demeurant à Mostaganem, pris comme pouvant avoir des droits dans la succession de Madame Jeanne DIDIE, son épouse décédée ;

2° Madame Valentine HUMEL, sans profession, épouse de Monsieur Louis NOGUIER, avocat, avec lequel elle est domiciliée à Mostaganem ;

3° Et du dit Monsieur Louis NOGUIER, avocat, à Mostaganem, pris pour assister et autoriser son épouse, la dame Valentine HUMEL.

Collocataires, n'ayant pas d'avoué constitué,

Il a été procédé le VENDREDI VINGT-HUIT JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-DEUX à UNE HEURE ET DEMIE du soir, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, à Cahors, devant magistrat commis, à la vente en un seul lot des biens dont la désignation suit :

Article un

Une maison d'habitation construite en pierres et couverte en tuiles, dénommée « Villa du Paradis », située au lieu dit Paradis, commune d'Albas, à cent mètres environ du chemin de grande communication n° 8, d'Albas à Anglars-Juillac, confrontant au nord, avec un chemin de servitude dit « Combe du Moulin », au levant à Cantagrel et au midi et couchant à Bouyer, anciennement Morlens, entourée complètement d'un mur de clôture de deux mètres de haut qui préserve de toute introduction d'animaux.

On accède à la maison par un chemin particulier qui donne entrée sur le jardin, clôturé et fermé, par un grand portail à barres de fer, haut de trois mètres et de cinq mètres de largeur.

La maison se compose :

1° D'un vaste rez-de-chaussée où on pénètre dans le vestibule, centre de l'habitation, par une grande porte vitrée, située sous le porche formé par le double escalier extérieur : à gauche, sur le levant, se trouve la cuisine avec ses dépendances ; à droite, sur le couchant, la salle à manger pouvant contenir une vingtaine de personnes ; du vestibule on pénètre dans la ca-

ve par une porte d'intérieur ; au couchant se trouve une grande porte, indépendante, pour la servitude de la cave, qui sert à la rentrée et remise du bois de chauffage ; la cave est suffisamment grande pour servir de grand débarras.

De la cuisine, on pénètre par un escalier en bois au premier étage.

2° D'un premier étage, divisé en quatre pièces, deux chambres à coucher au sud-est, une chambre à coucher au nord, éclairées chacune par une large ouverture, au centre un salon donnant sur le couchant éclairé par deux ouvertures, pièces desservies par une galerie intérieure et indépendante de deux mètres de largeur, sur dix de longueur, où on pénètre du dehors par une porte double vitrée, donnant sur le balcon en pierres, relié par un double escalier à marches de deux mètres de largeur attendant à la façade permettant de jouir d'une très belle vue sur la vallée du Lot.

3° D'un vaste grenier où l'on accède librement à hauteur d'homme sur toute l'étendue de la maison, le dit grenier garanti contre les intempéries par une couverture en planches sous la toiture de briques ; on y accède par un escalier de service fermé par une porte donnant sur la partie nord de la galerie intérieure ; il est éclairé par deux ouvertures, une à chaque extrémité de la façade, avec un œil-de-bœuf vitré, au centre de la maison.

Cette maison est inscrite au plan cadastral de la commune d'Albas, sous le numéro 1436 p, section H, pour un revenu de 135 francs.

Le sol de la dite maison figure au plan cadastral de la dite com-

mune sous le numéro 1436 p, section H, pour une contenance de trois ares.

Article deux

Un jardin situé au même lieu de Paradis, commune d'Albas, formant le numéro 1436 p, section H, d'une contenance de trois ares et d'un revenu de 4 fr. 32, planté de fleurs et d'arbres d'agrément ; face à l'entrée du rez-de-chaussée de la villa se trouve un petit bassin d'eau entouré d'un treillage en fer ; les deux petits chemins de piéton qui le contournent aboutissent à une très jolie promenade suivant le pourtour du jardin sur une longueur de près de cent mètres. Cette promenade se trouve établie sur un mur bâti sur rocher d'une hauteur de quatre-vingts mètres environ, dominant le chemin de service dit Combe du Moulin ; on est garanti par un parapet de un mètre au-dessus du sol avec son couronnement en pierre d'une largeur de cinquante centimètres, lequel permet l'appui et l'accoudement. De cette promenade, vue admirable sur la plaine et la rivière du Lot qui coule à trois cents mètres de l'habitation.

A deux mètres du mur de clôture, côté levant de la maison, se trouve une citerne d'une contenance de dix mètres cubes.

Les biens, immeubles, ci-dessus désignés dépendent de la succession de Madame Hortense-Catherine CLEMENT, veuve en premières noces de Monsieur IRISSON, et en secondes noces de Monsieur DIDIE, en son vivant demeurant à Paradis, commune d'Albas.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des dits

biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où on peut en prendre connaissance.

Le dit jour, vendredi vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-deux, l'immeuble en nature de maison, formant lot unique dont s'agit, a été mis en vente sur la mise à prix de dix mille francs, avec faculté de baisse de mise à prix, et adjugé suivant procès-verbal d'adjudication de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors en date du même jour moyennant quatre mille dix francs à Maître Pierre HUARD, avoué près le dit Tribunal qui a déclaré command en faveur de Monsieur Pierre VIEUSSENS, propriétaire à Albas, y domicilié.

Mais, par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-neuf juillet mil neuf cent vingt-deux, enregistré, Monsieur Edmond LAUBAT, instituteur, domicilié à Douelle, assisté de Maître Pierre DESPRATS, avoué à Cahors, qu'il a constitué à cet effet, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix de l'immeuble formant lot unique licité à la requête des consorts IRISSON-RENARD, en présence ou eux dûment appelés des consorts PRALAVORIO-HUMEL-NOGUIER, tous susnommés, et porter le dit prix à la somme de quatre mille six cent quatre-vingts francs en sus des charges de la précédente adjudication et de la présente surenchère ou qui que soit au prix principal augmenté d'un sixième.

Cette surenchère a été régulièrement dénoncée suivant acte du Palais en date du premier août mil neuf cent vingt-deux aux avoués des consorts IRISSON-RENARD, demandeurs, poursui-

vant la licitation et de Monsieur Pierre VIEUSSENS, adjudicataire surenchéri, — et pareille dénoncé avec sommations d'assister à la vente sur surenchère a été faite à Monsieur PRALAVORIO et aux époux HUMEL-NOGUIER, défendeurs collocitaires défaillants, suivant exploit sous sa date de Maître VAN DE WAALE, huissier à Mostaganem.

En conséquence de ce qui précède et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Edmond LAUBAT, instituteur, domicilié à Douelle, ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué, en présence ou eux dûment appelés de Monsieur Emile IRISSON, Monsieur Hubert RENARD, Mademoiselle Jeanne RENARD, Madame veuve Emile IRISSON, Monsieur Georges IRISSON, Mademoiselle Marthe IRISSON, — Monsieur Charles PRALAVORIO et les époux Valentine HUMEL-Louis NOGUIER, — et Monsieur Pierre VIEUSSENS, susnommés,

Il sera procédé le SAMEDI VINGT-SIX AOUT MIL NEUF CENT VINGT-DEUX, à UNE HEURE ET DEMIE de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Cahors, séant en vacations, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère de l'immeuble formant lot unique sus-désigné.

MISE A PRIX

L'immeuble en nature de maison avec jardin formant lot unique sus-désigné sera remis en vente sur la nouvelle mise à prix résultant de

la surenchère, soit quatre mille six cent quatre-vingts francs, ci... 4.680^{fr.}

PAIEMENT DES FRAIS

Les frais de la demande en partage et ceux exposés au jour de la première vente seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix.

Les frais de première adjudication et ceux de surenchère seront payés par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

Tous les frais seront payés dans les dix jours de la vente entre les mains de Maître DESPRATS, avoué surenchérisseur.

Fait et rédigé le présent extrait par moi avoué de la partie poursuivant la surenchère, soussigné.

Cahors, le premier août mil neuf cent vingt-deux.

L'avoué surenchérisseur,

Signé : P. DESPRATS.

Enregistré à Cahors, le août mil neuf cent vingt-deux, folio , case . Recu trois francs.

Le Réceveur :
Signé : PONCHARRAU.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

1° Maître DESPRATS, avoué poursuivant la surenchère ;
2° Maître HUARD, avoué poursuivant la licitation, lesquels, comme tous les avoués occupant près le même Tribunal, pourront être chargés d'enchérir.

Cahors, Imp. COUESLANT.

L'ÉPARGNE VEND LES MEILLEURS PRODUITS